

Fiche n°2

Intoxications oxycarbonées collectives survenant dans un lieu public

**Conduite à tenir en présence de personnes
Présentant des signes évocateurs d'une intoxication oxycarbonée**

Si, au cours d'une manifestation, des personnes se mettent à présenter un ou plusieurs signes parmi les suivants : maux de tête, vertiges, nausées, vomissements, malaises, douleurs thoraciques,

1. évacuer les locaux immédiatement, y compris les locaux attenants, en regroupant à l'extérieur toutes les personnes évacuées, jusqu'à leur prise en charge par les secours et recueillir les coordonnées de ces personnes
2. contacter immédiatement le **15** (SAMU)
3. arrêter l'installation de chauffage ou tout autre installation susceptible d'être à l'origine d'une production de CO uniquement par intervention sur une vanne extérieure, **si l'installation en dispose. Ne pas risquer de s'exposer à une intoxication en retournant à l'intérieur des locaux.**

Si l'intoxication ou la présence de CO est confirmée par les secours, les locaux ne seront réintégrés qu'après :

- réalisation de l'enquête environnementale,
- constat par l'organisme enquêteur de la réalisation des travaux prescrits.

Lorsque des personnes présentent un ou plusieurs signes pouvant faire évoquer une intoxication par le monoxyde de carbone, même s'il existe un détecteur de CO dont l'alarme ne s'est pas déclenchée, il convient d'adopter la conduite de prudence décrite ci-dessus, jusqu'à ce que la cause ait été formellement identifiée.